

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73027

Objet

Indemnité de Gestion
à M. DEMOURET
Receveur Municipal

ANNEE 1972

DATE DE CONVOCATION

18 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

18 Janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le vingt six janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, Melle FOCHE,
MM. STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE,
DOIREAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, Mme FAVIERE, MM. TAP,
BARRIERE, DOMEQ, DELAIR .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BUCHET par M. TETARD
M. NAULIN par Melle FOCHE

Absents : MM. M. BROTRÉAU, M. PAPEAU, Mme BIDEAU

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel du 6 décembre 1946, complété par l'arrêté interministériel du 6 Juillet 1956, a autorisé l'attribution aux Receveurs Municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion .

Ces crédits nécessaires figurent au Budget Municipal de l'exercice mais par suite de la mutation du Receveur Municipal, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le nouveau receveur à percevoir cette indemnité .

Le Conseil Municipal, considérant que le receveur Municipal est un guide éclairé de la Municipalité en matière financière ,

DECIDE :

- que Monsieur DEMOURET, Receveur Municipal percevra

./..

- l'indemnité annuelle de gestion à compter du 1er octobre 1972 au
taux de 3 938 FRANCS par an . (TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT FRANCS)

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,




Guy TETARD